



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 10 Février 2016

1 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

1.2 - Réalisation des études préliminaires de Toulouse Aerospace Express - autorisation de signer le marché subséquent n° 2016- 815 à conclure avec la SMAT

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME. MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600046

Dans le cadre du dispositif d'études intégrées du projet Toulouse Aerospace Express défini par délibération n° 2015.02.04.2.1 du 4 février 2015, et par délibération D.2015.07.08.1.3 du 08 juillet 2015, un accord cadre n° 2015-855 a été conclu avec la SMAT pour définir les domaines de compétence dans lesquels la SMAT pourra assister le SMTC, en préciser les modalités ainsi que les domaines d'intervention potentiels.

Un premier marché subséquent n° 2015-856 a été attribué à la SMAT par délibération D.2015.07.08.1.4 du 8 juillet 2015 pour un montant de 475 380 € HT et un délai réalisation de 6 mois à compter de sa notification. Ce marché avait pour objet d'assister le SMTC dans des prestations de pilotage pour encadrer les études intégrées du projet Toulouse Aerospace Express et apporter son support à l'élaboration du dossier de choix.

Le 18 décembre 2015 a été présentée au comité syndical du SMTC la proposition de l'itinéraire de référence du projet Toulouse Aerospace Express qui est le résultat du volet technique du dossier de choix.

La délibération-cadre D.2016.02.10.1.1 définit le projet et son organisation pour les années 2016 et 2017. Les études réalisées et celles à mener de 2016 à 2018 sont ainsi organisées selon 3 grands axes de travail :

- « **Faire Sens** » visant à intégrer Toulouse Aerospace Express dans un projet territorial à grande échelle,
- « **Faire Performance** » avec une conception technique innovante intégrant les considérations environnementales et l'application des procédures administratives,
- « **Faire Gouvernance** », c'est-à-dire piloter le projet Toulouse Aerospace Express par des instances et des méthodes adaptées aux enjeux, objectifs et dimensions du projet, définir le mode de réalisation le plus adapté et associer les partenaires du projet et les citoyens.

Ces 3 axes se déclinent en **6 grands volets d'activités** :

- La conception technique de l'infrastructure et des systèmes,
- Les procédures administratives et environnementales,
- Le projet urbain à l'échelle de la station, du quartier et du territoire,
- Le management et le pilotage du projet dans son ensemble,
- Le choix du montage adéquat pour réaliser ce projet et les partenariats à consolider ou créer,
- La communication et la concertation du projet.

Le projet Toulouse Aerospace Express est exceptionnel de par sa dimension, son ambition, son objectif de délai et sa complexité avec un nombre important d'interfaces. Afin de mener à bien ce projet, le SMTC-Tisséo a décidé de mettre en place une organisation spécifique travaillant en « mode projet » en intégrant des forces vives pour piloter et mener à bien les 6 activités ainsi que pour respecter le référentiel d'exigences. Cette équipe opérationnelle, dédiée sera basée dans les locaux du SMTC.

La direction de projet (SMTC-Tisséo), sera entourée pour manager et piloter le projet par la SMAT, Toulouse Métropole, l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire urbaine (AUAT), et des assistants à maîtrise d'ouvrage en management de projet, montage contractuel et concertation. Le dimensionnement de l'équipe (variant de 11 à 13 équivalents temps plein) s'est fait sur une analyse des tâches par activité à réaliser sur les années 2016-2017.

Les conditions de réussite pour réaliser ce projet ambitieux sont étroitement liées à la mise en place des grandes composantes d'organisation définies dans la délibération-cadre D.2016.02.10.1.1.

1- Objet du marché

Dans ce contexte, le présent marché subséquent s'inscrit dans la démarche globale « de mode projet » mise en place afin de respecter le référentiel d'exigences et a pour objet l'assistance au SMTC pour la poursuite des études du projet Toulouse Aerospace Express.

Les missions de la SMAT seront organisées selon 5 axes principaux :

- **Les études techniques** qui permettront dans un premier temps de consolider l'itinéraire de référence afin d'arrêter le préprogramme de l'opération, dont le tracé, puis de réaliser dans un 2^{ème} temps les études préliminaires associées sur la base du tracé retenu;
- **Les études physiques et environnementales** qui permettront d'une part de fournir un état des lieux servant de données d'entrée pour le déroulement des études techniques et l'établissement du dossier d'études d'impact, et d'autre part d'évaluer les principaux enjeux environnementaux du projet, et un premier cadrage des procédures qui en découlent;
- **Les estimations des coûts d'exploitation** qui permettront une approche du coût de possession de l'opération correspondant au tracé et au système de transport retenu ;
- **L'assistance au pilotage des études relatives aux prestations de montage et partenariat** pour préciser les modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- **Les prestations supports en assistance aux services du SMTC et à la direction de projet** pour ordonner et sécuriser le fonctionnement de l'équipe dédiée Toulouse Aerospace Express : participation à l'élaboration du plan de management et suivi des activités, suivi et gestion des ressources, assistance juridique et administrative, organisation de la documentation.

L'ensemble de ces études sera mené selon 4 axes conducteurs majeurs et prioritaires :

- Respect du budget cible de l'opération et recherche d'optimisations économiques ;
- Recherche de solutions innovantes dans les domaines techniques et de montages ;
- Respect des délais jalon afin de sécuriser le planning directeur de l'opération ;
- Respect du référentiel d'exigences du projet décliné dans le Plan de Management de Projet.

En complément, la SMAT assistera le SMTC dans des missions de pilotage technique de l'opération, de coordination des partenaires et de gestion des interfaces entre les différents volets des études.

2- Délais du marché

Le délai de réalisation de ces études sera de 16 mois à compter de la notification du marché subséquent avec trois principales phases :

- Phase 1 - levée des options : durée de 5 mois pour stabiliser l'itinéraire de référence et confirmer les principales caractéristiques de l'opération. Les livrables seront :
 - le préprogramme de l'opération : choix du mode, niveau de service, coûts d'investissement et d'exploitation, planning ;
 - proposition de montage de l'opération :

- Accompagnement dans l'établissement des scénarios de prospective,
 - Accompagnement à la rédaction des contrats, conventions, documents de préfiguration et dossiers de demandes de subvention.
- Phase 2 - études préliminaires : durée de 6 mois pour réaliser les études préliminaires sur la base du programme. Les livrables seront :
 - Les études d'exploitation : mode, performances, service, coût ;
 - Les études préliminaires de génie civil ;
 - Le planning détaillé ;
 - Les estimations du coût global.
 - Phase 3 –synthèse : durée de 5 mois pour consolider l'état des lieux, fournir les données d'entrées pour le dossier d'enquête publique.

3- Coûts

Le montant forfaitaire de réalisation de ces missions est estimé à 5.273.200 € HT, valeur Juillet 2015 (accord cadre) réparti de la manière suivante:

MISSIONS	Prestations d'études HT	Rémunération SMAT HT	TOTAL HT
ETUDES TECHNIQUES	3.000.000 €	705.300	3.705.300
ETATS DES LIEUX	900.000 €	217.700	1.117.700
COUTS D'EXPLOITATION	-	34.100	34.100
MONTAGE PARTENARIAT	-	169.100	169.100
SUPPORT	-	247.000	247.000
TOTAL HT	3.900.000 €	1.373.200	5.273.200

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché subséquent n°2016-815 ainsi que les dépenses correspondantes.

*
* * *

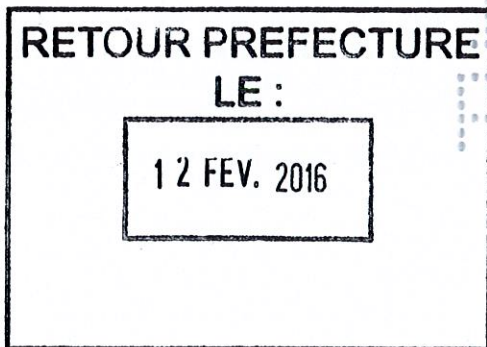
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché subséquent n°2016-815 avec la SMAT pour un montant de 5 273 200 Euros HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2016 et suivants du SMTc.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES